

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

LES PETITS BOUTS DE GY

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

ASSOCIATION LES PETITS BOUTS DE GY

2 RUE DU MONTET

18110 SAINT ELOY DE GY

._*._*._*._*._*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025**

ASSOCIATION LES PETITS BOUTS DE GY

**2 Rue du Montet
18110 SAINT ELOY DE GY**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

OPINION

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées en annexe.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

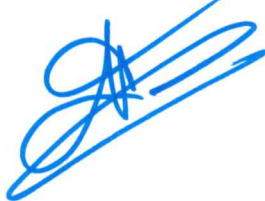
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

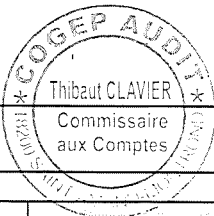
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Doulchard, le 21 septembre 2026

COGEP AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par

Thibaut CLAVIER

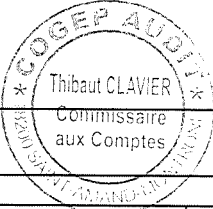




BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	1 479	1 479				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	52 210	33 863	18 347	23 185	4 838	20.87
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	2 154		2 154	2 094	60	2.87
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		55 843	35 342	20 501	25 279	4 778	18.90
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 885		1 885	2 174	289	13.31
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	57 562		57 562	74 932	17 370	23.18
	Charges constatées d'avance (2)						
	Valeurs mobilières de placement						
Comptes de Régularisation	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	170 431		170 431	137 094	33 337	24.32
Total III		229 878		229 878	214 201	15 678	7.32
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	285 722	35 342	250 379	239 480	10 899	4.55

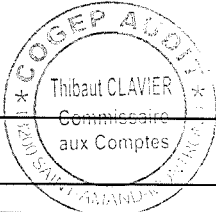
(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	175 048	159 116	15 933	10.01
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	11 570	15 933	4 363	27.38
	Situation nette (sous total)	186 618	175 048	11 570	6.61
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	12 981	15 741	2 760	17.53
	Provisions réglementées				
	Total I	199 599	190 789	8 810	4.62
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total IV				
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 399	5 633	1 767	31.37
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	43 381	43 058	323	0.75
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
	Total V	50 780	48 691	2 090	4.29
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	250 379	239 480	10 899	4.55

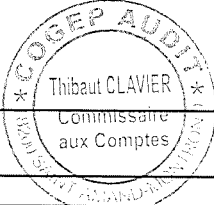
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs



COMPTE DE RESULTAT

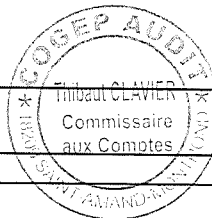
	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	930	960	30	3.13
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	220 663	222 550	1 887	0.85
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	101 654	91 493	10 161	11.11
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		8 173	8 173	100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	234	1 043	808	77.53
Total I	323 482	324 219	737	0.23
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	42 422	45 647	3 225	7.06
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 733	3 660	73	2.00
Salaires et traitements	204 287	206 419	2 131	1.03
Cotisations sociales	58 401	57 629	772	1.34
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 838	4 729	109	2.31
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	200	92	108	116.96
Total II	313 881	318 176	4 294	1.35
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	9 600	6 043	3 558	58.87

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation	61	63	2	3.33
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 909	3 501	1 592	45.48
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	1 969	3 564	1 594	44.74
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés	0	5	5	101.26
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	0	5	5	101.26
2. Résultat financier (III-IV)	1 970	3 559	1 589	44.66
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	11 570	9 602	1 968	20.50
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		6 331	6 331	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		6 331	6 331	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	325 451	334 113	8 662	2.59
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	313 881	318 181	4 299	1.35
5. EXCEDENT OU DEFICIT	11 570	15 933	4 363	27.38



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 250 379.25 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 323 481.84 Euros et dégageant un excédent de 11 569.87 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le règlement ANC no 2022 06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Changement de méthode

Les incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025 sont les suivantes.

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025.

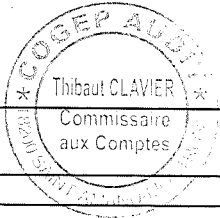
- À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend : - les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;

- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;

- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature dans des postes de charges et produits d'exploitation, et / ou en résultat exceptionnel.

Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

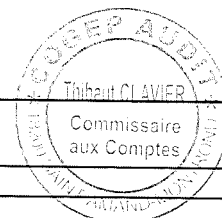
La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste " Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges ", dans d'autres postes de charges ou de produits. "

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	1 479		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 253		
Installations générales agencements aménagements divers	37 742		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 094		
Emballages récupérables et divers	2 122		
TOTAL	52 210		
Autres titres immobilisés	2 094		60
TOTAL	2 094		60
TOTAL GENERAL	55 783		60

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 479	1 479
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			10 253	10 253
Installations générales agencements aménagements divers			37 742	37 742
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 094	2 094
Emballages récupérables et divers			2 122	2 122
TOTAL			52 210	52 210
Autres titres immobilisés			2 154	2 154
TOTAL			2 154	2 154
TOTAL GENERAL			55 843	55 843



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 479			1 479
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		10 253			10 253
Installations générales agencements aménagements divers		14 267	4 406		18 673
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 535	280		2 815
Emballages récupérables et divers		1 970	152		2 122
TOTAL		29 025	4 838		33 863
TOTAL GENERAL		30 504	4 838		35 342
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers		4 406			
Matériel de bureau informatique mobilier		280			
Emballages récupérables et divers		152			
TOTAL		4 838			
TOTAL GENERAL		4 838			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	1 885	1 885	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	184	184	
Divers état et autres collectivités publiques	57 379	57 379	
TOTAL	59 447	59 447	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 399	7 399		
Personnel et comptes rattachés	23 258	23 258		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 052	17 052		
Autres impôts taxes et assimilés	3 071	3 071		
TOTAL	50 780	50 780		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Liste par nature des frais accessoires d'achat

